

**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Jean Colombel, Monique Gatel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Jean-

Michel Boquet, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Cécile Guérin, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Marie-Annette Lorret à partir du point n° 10, Jean-Yves Lauber à partir du point n° 18.

**Représentés** : J-Y Lauber par Y. Lesvier jusqu'au point n°17, M-A Lorret par J. Colombel jusqu'au point n° 9, A. Robin par Laëtitia Delahaye.

**Secrétaire de séance** : Sylvie GENAITAY.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'ordre du jour :**

21. Installation classée ; 22. Questions diverses

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 24 septembre dont un exemplaire leur a été adressé donne lieu à des remarques. Aucune remarque, le conseil approuve le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2. Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Par lettre en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 Mr Raphaël RENAIIS a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal. Conformément à la réglementation, Mr Raphaël RENAIIS étant élu sur la liste « Irodouër, une ambition nouvelle et collective », la suivante de cette liste, Mme Christèle MAUNY-VAISSADE, a fait savoir qu'elle renonçait à siéger au sein du Conseil Municipal. Le suivant de la liste, Mr Fabrice BIZETTE, est donc appelé à remplacer Mr Raphaël RENAIIS au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Fabrice BIZETTE au sein du Conseil. Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

**3. Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales suite à la nomination d'un nouveau conseiller**

La démission de M. Raphaël RENAIIS nécessite son remplacement dans certaines commissions municipales. Suite aux souhaits de M. Fabrice BIZETTE, le conseil désigne M Fabrice BIZETTE en qualité de membre des commissions suivantes :

- ✿ Finances
- ✿ Commerce et artisanat
- ✿ Sports
- ✿ Complexe sportif

**4. Désignation d'un conseiller au sein du CCAS**

Le sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

**5. Travaux salle de sports**

L'étude des devis n'a pas abouti, la commission bâtiment continue à travailler sur le sujet. Le sujet est reporté à un prochain conseil municipal. Compte tenu des difficultés rencontrées par la commission bâtiment dans l'analyse des devis, il est proposé que la commune fasse réaliser un diagnostic préalable auprès d'une entreprise spécialisée, afin de consulter ensuite les entreprises sur la base d'un cahier des charges détaillé.

**6. Acquisition voitures**

Suite à une consultation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un véhicule KANGOO électrique auprès de RENAULT. Date 1<sup>ère</sup> mise en circulation : mai 2014. Le prix est de 11 150,16 € HT (Véhicule 10 000 €, Attelage 390 €, Galerie 397,40 €, frais de carte grise 362,76 €).

**7. Projet d'acquisition d'un désherbeur vapeur**

Le Conseil municipal souhaite connaître les besoins de la commune en matière de désherbage (nombre de passage, périodicité.) avant de se prononcer sur cet investissement. Il propose que la commission contacte d'autres communes qui ont acheté ce type de matériel (Pacé, Le Rheu, St Gilles), notamment dans le cadre d'une acquisition mutualisée. Ce retour d'expériences permettra de connaître les possibilités de subvention et les modes d'organisation mis en œuvre entre plusieurs communes. Le sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

**8. Résidence Plein Sud : rétrocession espaces communs**

Par délibération du 19 octobre 2006, le conseil avait émis un avis favorable pour le classement dans le domaine public des voies, réseaux et espaces verts de la résidence Plein Sud. Il y a lieu de se prononcer sur la conformité des travaux avant cette rétrocession et compte tenu qu'il est précisé dans la convention de rétrocession qu'une enquête publique sera mise en œuvre en vue du classement des ouvrages et réseaux dans le domaine communal, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure d'enquête publique.

**9. Achat des terrains à Mr Deffains Jean-François à La Lande Caresmel : solde du paiement du prix de vente**

Par acte notarial du 24 septembre 2013, la commune a acquis à Monsieur Deffains Jean-François, des terrains (pour une surface de 15 049 m<sup>2</sup>) situés au Placis-Plisson pour la continuité du lotissement La Lande Caresmel. Le prix était de 203 161,50 €. Il était convenu que le paiement s'effectuerait, à concurrence de 172 010,07 € à la date de signature de l'acte, et le surplus soit par la remise à titre de dation d'un terrain de 400 m<sup>2</sup>, au plus tard le 31 décembre 2015, soit par le paiement des 31 151,43 €. Suite à la demande des vendeurs, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de procéder au paiement du solde.

**10. Budget commune : décision modificative n° 3**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 en votant les crédits suivants :

LIBELLE	N° COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Concessions et droits similaires	2051	+ 3 180 €	
Matériels – Equipements sportifs	2188 - 150	+ 5 000 €	
Taxe d'aménagement	10226		+ 3 180 €
Emprunt	1641		+ 5 000 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 8 180 €</b>	<b>+ 8 180 €</b>

**11. Budget commerce : prêt**

Afin d'assurer le financement des travaux de rénovation du logement du restaurant, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 100 000 €, sur le budget commerce. Trois établissements financiers ont été consultés pour un prêt de 100 000 €.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, et 1 voix pour 10 ans, (Laurent HARDY), décide de retenir le Crédit Mutuel pour un emprunt de 100 000 €, sur une durée de 8 ans au taux fixe de 1,3 %, dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

**12. Budget commerce: décision modificative**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative en votant les crédits suivants :

LIBELLE	N° COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Travaux de bâtiments	2313-100	24 000 €	
Emprunt	1641		24 000 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>

**13. Temps d'activités périscolaires – conventions d'objectifs et de partenariat 2015-2016**

Dans le cadre des TAP pour l'année scolaire 2015-2016, il s'avère nécessaire de passer des conventions avec les associations et les intervenants extérieurs. Le règlement se fera pour les associations sous forme de subventions et pour les autres intervenants en prestations de service à réception de la facture. A savoir :

ASSOCIATIONS / INTERVENANTS	DISCIPLINE	Nombre de séances	Montant annuel	Sur 2015
BLANCHARD	Art Numérique	17	850,00 €	283,00 €
CHATELLIER	Art Numérique	16	800,00 €	266,00 €
CRAYON D'ART	Dessin/arts plastiques	33	1 443,75 €	481,25 €
SELEN'KA	Bouge	35	1 531,25 €	510,42 €
FOOTBALL IRODOUER	Football	35	1 531,25 €	510,42 €
OCS	Sport & Santé	33	1 443,75 €	481,25 €
RUGBY CLUB	Rugby	33	1 443,75 €	481,25 €
SIM	Chorale	11	700,00 €	700,00 €
LOIC HAUTENAUVE	Sophrologie	34	1 487,50 €	495,85 €
MOREL	Expression plastique	27	1 181,25 €	394,00 €
		<b>247</b>	<b>12 412,50 €</b>	<b>4 603,44 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces conventions de partenariat, et autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions et à passer les éventuels avenants et renouvellements nécessaires au bon déroulement des TAP pour l'année scolaire 2015/2016.

**14. Caution prêt OGEC**

L'OGEC de l'école Saint Joseph est en renégociation de 3 de ses prêts en cours au Crédit Mutuel en incluant un nouveau montant de 63 000 € pour des travaux de rénovation. Le nouveau prêt sera de 415 000 €, sur 20 ans, au taux de 2,35 %, soit une échéance mensuelle de 2 168,90 €. Afin de valider le dossier prêt, le prêteur demande une garantie de la Commune. Le Président de OGEC a ainsi sollicité la Commune pour le cautionnement de cet emprunt à hauteur de 100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la garantie d'emprunt sollicitée par l'OGEC à hauteur de 50%, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les pièces relatifs à cette garantie d'emprunt.

**15. Indemnité gardiennage église**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2015 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 450 € qui sera versée à Monsieur TEXIER Jean.

**16. Communauté de Communes Saint-Méen Montauban : fixation des attributions de compensation 2015**

Suite à l'approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des conseils municipaux, les attributions de compensation définitives 2015 et provisoires 2016 s'établiraient comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVES 2015	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRES 2016
BLERUAIS	409,06	83,06
BOISGERVILLY	66 361,47	65 629,52
GAEL	59 290,21	58 471,21
IRODOUER	55 822,41	22 448,75
LA CHAPELLE	31 294,38	31 213,05
LANDUJAN	22 710,20	22 506,88
LE CROUAIS	7 142,36	7 142,36
LE LOU DU LAC	1 667,23	1 667,23
MEDREAC	135 212,52	134 195,92
MONTAUBAN	1 043 814,76	1 040 520,97

MUEL	26 969,05	24 323,05
QUEDILLAC	44 782,67	44 782,67
ST MALON	9 191,17	8 180,17
ST MAUGAN	-428,95	-517,95
ST MEEN	556 050,39	558 181,46
ST M'HERVON	9 565,83	9 565,83
ST ONEN	23 309,57	21 599,00
ST PERN	256 733,53	248 598,89
ST UNIAC	15 676,50	15 635,84
<b>TOTAL</b>	<b>2 365 574,36</b>	<b>2 314 227,91</b>

La compensation 2015 prend en compte les régularisations au titre de l'année 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces attributions.

#### **17. CCSMM : rapport d'activités 20104**

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban relatif à l'année 2014.

#### **18. Rapport d'activité du service assainissement de 2014**

Ce rapport est réalisé par l'Institut en Santé Agro Environnement (ISAE), dans le cadre de la mission d'assistance-conseil. Les points essentiels :

- 570 habitations raccordées (554 en 2013)
- 1 540 habitants desservis (1 508 en 2013)
- 39 502 m<sup>3</sup> facturés (39 040 en 2013)
- 8,5 km de réseau
- Conformité : la collecte des eaux usées, les équipements d'épuration, la performance des ouvrages d'épuration, sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

#### **19. Syndicat Départemental d'Energie 35 : rapport d'activité 2014**

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité du S.D.E. 35 pour l'année 2014.

#### **20. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

##### **Renonciation au droit de préemption pour :**

- La propriété non bâtie située allée des Jardins, cadastrée AB n° 731, d'une contenance de 5 m<sup>2</sup>, et appartenant à la commune d'Irodouër (terrain cédé à Mr et Mme GARNIER Louis)
- La propriété non bâtie située allée des Jardins, cadastrée AB n° 747, d'une contenance de 16 m<sup>2</sup>, et appartenant à la commune d'Irodouër (terrain cédé à Mr et Mme QUENOILLERE Raymond)
- La propriété non bâtie située allée des Jardins, cadastrée AB n° 745, d'une contenance de 91 m<sup>2</sup>, et appartenant à la commune d'Irodouër (terrain cédé à Mme FROT Christine)
- La propriété non bâtie située Impasse de L'Hôtel Neufs, cadastrée D n° 993 (160 m<sup>2</sup>) et 995 (160 m<sup>2</sup>), et appartenant respectivement à Mr Mme MAUNY Joseph et à Mr Mme DEFFAINS Pierrick
- La propriété bâtie située 4 résidence de la Belle Epine, cadastrée D n° 500, d'une contenance de 633 m<sup>2</sup>, et appartenant à la Mme GREE Anita.

##### **Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :**

- ASLER pour la somme de 1 465,37 € HT pour du mobilier et matériel pour la bibliothèque.
- SYSTEME 2G pour la somme de 738,40 € TTC pour des filtres à air à l'école.
- KSB pour la somme de 1 150 € HT pour la fourniture d'une pompe pour la station d'épuration,
- KSB pour la somme de 836 € HT pour la fourniture d'une pompe pour la station d'épuration
- APAVE pour la somme de 1 440 € TTC pour la vérification des équipements sportifs et des aires de jeux et la vérification des installations électriques et scéniques de la salle multifonctions.

- Entreprise DEFFAINS Pierrick pour 883,50 € HT pour l'abri du terrain de boules.
- Le conseil municipal, prend acte de ces décisions.

## **21. Installation classée – projet d'agrandissement d'un élevage porcin à la Baussaine**

L'objet de ce dossier est d'augmenter la capacité de l'élevage porcin. Le nombre d'emplacements de porcs engrais passera de 448 à 744. L'exploitation est située sur la commune de La Baussaine au lieu-dit « La Ville Outre ». Le plan d'épandage est réparti sur les communes de La Baussaine, Cardroc, Irodouër (1 ha 59 a), Miniac sous Bécherel, Tinténiac. Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant qu'il n'est pas apte à juger de l'opportunité de la demande d'autorisation d'exploiter concernée, le conseil municipal,

DECIDE de n'émettre aucun avis particulier,

Cependant, il demande aux services compétents de faire appliquer avec rigueur les normes définies par les textes et d'être vigilant sur l'environnement, notamment en matière d'épandage. Il précise que si des accidents de pollution survenaient sur le territoire de sa commune suite à l'exploitation de cet élevage, la commune se retournerait contre les responsables et entamerait une action en justice.

## **22. Questions diverses :**

**Travaux rue des Cailleuls** : Dans le marché de l'aménagement de la rue des Cailleuls, des travaux sont prévus sur des parties privatives, à savoir :

- Au 1 rue du Stade pour la somme de 177,80 € HT
- Au 4 rue des Cailleuls pour 527,20 € HT
- Au 6 rue des Cailleuls pour 308,20 € HT
- Au 8 rue des Cailleuls pour 266,70 € HT
- Au 8bis rue des Cailleuls pour 50,80 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande une prise en charge par les propriétaires de ces travaux.

**Communauté de communes** : synthèse des décisions et des dossiers en cours

- Dans le cadre de la Loi NoTRE, une réflexion va être entamée sur la prise de compétences nouvelles,
- La maîtrise d'œuvre pour la construction des maisons de l'enfance de St Méen Le Grand et de Montauban a été attribuée. Les travaux devraient être terminés pour septembre 2017.
- Mme Guérin attire l'attention du conseil municipal au sujet des jeunes de la commune, dont le nombre et les besoins augmentent. Cette compétence relevant de la Communauté de Communes, Mr LORAND, vice-président en charge de la jeunesse et Mr MOTIN, responsable du service jeunesse seront conviés lors d'une prochaine séance du conseil afin d'échanger sur les besoins et les services à développer au niveau de la commune. Mr JALU sera également convié à une prochaine réunion de conseil pour présenter l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et le plan local de l'habitat (PLH) portés par la Communauté de Communes.

**Conteneur à verre** le conseil est favorable pour que le conteneur à verre qui se situe sur le parking du presbytère soit déplacé rue de Rabuan.

**Résidence de Brocéliande** les arbres fruitiers situés sur les trottoirs dans ce lotissement seront enlevés.

**Terrain de Mr Rouault Jean-Paul** : Lors du mesurage du terrain de Monsieur ROUAULT, rue de Dinan, il s'est avéré que les travaux d'aménagement de rues ont empiété sur son terrain. Le conseil municipal estime que la Société D2L, maître d'œuvre lors de ces travaux, est responsable de cette erreur et demande à Monsieur le Maire de solliciter un conseil juridique.

**Cérémonie du 15 novembre** : rassemblement à 9 h 30 à la mairie.